



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat
Direction des Examens et Concours
DEC 4
dec4@ac-toulouse.fr

Toulouse, le 11/10/2021

Téléphone : 05.36.25. (cf page 9)

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

INSCRIPTIONS AUX :

MENTIONS COMPLÉMENTAIRES DE NIVEAU 3

(Candidats en formation)

SESSION 2022

Date d'ouverture du registre d'inscription Cyclades: **Lundi 18 octobre 2021**

Date de fermeture du registre d'inscription
et d'édition des confirmations par les établissements : **Mercredi 17 novembre 2021**

Date limite de retour des confirmations d'inscription au rectorat : Mercredi 1 décembre 2021
DATE IMPERATIVE

N.B: trop de confirmations d'inscription parviennent après la date limite et retardent ainsi considérablement le calendrier des opérations ultérieures. Je vous demande donc d'être particulièrement respectueux des dates figurant ci-dessus.

Sommaire

I - Conditions d'inscription	p. 3
II - Calendrier des sessions	p. 3
III - Bénéfices	p. 4
IV - Modalités pratiques d'inscription	p. 4
V - Retour des confirmations d'inscription	p. 5
<u>ANNEXES</u>	<u>p. 6 à 9</u>
Annexe 1 : Pièces à fournir	p. 6
Annexe 2 : Application de la loi portant réforme du service national	p. 7
Annexe 3 : Attestation de refus de bénéfice de notes	p. 8
Annexe 4 : Coordonnées des gestionnaires	p. 9

I - Conditions d'inscription

La mention complémentaire de niveau 3 est un diplôme professionnel national qui vise à donner une qualification spécialisée à des candidats déjà titulaires d'un CAP ou d'un BEP en rapport avec la spécialité.

Les candidats doivent s'inscrire auprès du Rectorat de l'académie dont relève leur centre de formation.

La préparation à l'examen s'effectue par l'une des voies de formation suivantes :

- voie scolaire,
- voie de l'apprentissage,
- voie de la formation continue,

Ces examens peuvent également être préparés dans les établissements d'enseignement à distance.

Les candidats ne peuvent s'inscrire qu'à une seule spécialité de diplôme par session.

Les candidats en situation de handicap qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'épreuves, doivent, lors de l'inscription, cocher la **rubrique : handicapé**.

Parallèlement, ils devront **constituer un dossier de demande d'aménagement des conditions d'examen (cf. circulaire académique aménagements d'épreuves pour handicap, à venir)**.

Les documents nécessaires à la demande d'aménagement seront accessibles sur le site de l'académie : www.ac-toulouse.fr rubrique examens et concours ou sur CEDRE.

Les établissements communiqueront, à l'issue de l'envoi des confirmations d'inscription, selon les modalités qui seront précisées dans la circulaire à venir, un récapitulatif des demandes d'aménagement

RAPPEL : Les aménagements d'épreuves sont accordés pour **trois sessions consécutives**. Le candidat doit toutefois déposer une nouvelle demande dans le cas d'un changement de filière.

NB Les demandes d'aménagement liées à une incapacité de dernière minute (par exemple suite à un accident, bras cassé) relèvent d'une demande d'aménagement – procédure complète (envoi au médecin désigné par la CDAPH)

II - Calendrier des sessions

Chaque année la session d'examen est organisée en mai/juin.

Une session de remplacement peut être organisée en septembre. Seuls les candidats, déjà inscrits à la session de juin, et qui n'ont pu, **pour une raison de force majeure**, subir tout ou partie des épreuves de cette session, peuvent être autorisés par le recteur à participer à la session de remplacement.

Toutes les démarches à effectuer pour s'inscrire à la session de remplacement sont communiquées aux chefs de centres et aux candidats au moment des épreuves de la session de mai/juin.

D'une façon générale, le justificatif de l'absence doit être adressé au rectorat **dès le premier jour d'absence à la session de juin** à l'adresse suivante :

Rectorat
Direction des examens et concours - DEC 4
CS 87703 - 31077 Toulouse cedex 4.

Il doit être accompagné de la demande d'inscription du candidat à la session de remplacement. **Cette inscription n'est pas automatique et dépend de la nature des justificatifs fournis** (définition du cas de force majeure : événement soudain, imprévisible et irrésistible).

III Bénéfices

Bénéfices d'épreuves

Le bénéfice est la conservation d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à une épreuve ou unité lors d'une session antérieure.

La durée de validité d'un bénéfice d'épreuve ou d'unité est de cinq ans à compter de la date d'obtention de la note égale ou supérieure à 10.

Important : tout candidat renonçant à la conservation partielle ou totale de ses bénéfices de notes devra renseigner et joindre à sa confirmation d'inscription **l'annexe 3** : « Demande de non conservation de bénéfices ».

IV – Modalités pratiques d'inscription

La pré – inscription à la mention complémentaire 3 se fait uniquement par CYCLADES.

Le candidat devra confirmer sa candidature pour pouvoir se présenter à l'examen.

<p>➤ Pour les établissements publics et privés sous contrat :</p> <p>Accès par le portail ARENA</p>	<p>➤ Pour les CFA et établissements privés hors contrat, GRETA :</p> <p>Accès: https://si2d.ac-toulouse.fr</p> <p>(Les identifiants vous ont été communiqué courant septembre 2021 par la DSI du rectorat)</p>
--	---



J'attire votre attention sur la nécessité de générer les comptes de vos candidats et celle de leur transmettre les papillons avec leurs identifiants et mots de passe.

En effet, ils peuvent ainsi accéder à l'ensemble des documents les concernant.

Je vous rappelle que les relevés de notes ne sont plus édités, ni envoyés par nos services.

V – Retour des confirmations d'inscription

Le candidat devra vérifier toutes les données portées sur sa confirmation d'inscription, la signer et joindre les pièces justificatives demandées (voir annexe 1).

NB : pour les candidats mineurs, signature du représentant légal.

Le cas échéant, le candidat notera, à l'encre rouge, les corrections demandées.

Je ne saurais trop insister sur la phase de vérification qui, si elle est correctement effectuée, évite bien des problèmes lors des épreuves- voire même après les épreuves.

Les confirmations d'inscription devront être classées par spécialités et par ordre alphabétique et retournées au rectorat **accompagnées du bordereau d'envoi et des pièces justificatives avant le 8 janvier 2021.**

L'inscription ne deviendra définitive qu'après réception du dossier complet :

(Confirmation + pièces à fournir).

Important : je vous demande de bien vouloir noter que, lors de l'inscription sur CYCLADES, les candidats doivent obligatoirement répondre par oui ou par non aux messages qui s'afficheront :

- *communication de mes résultats d'examen en vue d'une publication par la presse ou sur les sites internet de sociétés de droit privé.*
- *communication de mes résultats, de mon nom, et de mon adresse aux collectivités territoriales en vue d'éventuelles félicitations.*

Tout dossier incomplet et/ou hors délai entraînera l'annulation de l'inscription.

Pièces à fournir

Pour tous les candidats	Confirmation d'inscription (modifiée en rouge le cas échéant) datée et signée
	Photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité pour les candidats de nationalité française <u>Ou</u> Carte de séjour, passeport en cours de validité ou tout autre pièce justifiant de l'identité pour les candidats de nationalité étrangère
	Copie du diplôme de niveau 3 en rapport avec la finalité de la MC présentée
	Certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les candidats de nationalité française ou attestation de recensement (cf annexe 2)
Candidats en apprentissage	Contrat d'apprentissage
Candidats en formation Continue	Contrat de professionnalisation
Candidats en situation de handicap	Notification des mesures d'aménagement pour les candidats ayant bénéficié d'aménagements la session précédente
Candidats déclarant des bénéfiques	Relevé de notes de la (ou des) session(s) précédente(s) Photocopie du diplôme Photocopie de la décision de validation des acquis de l'expérience Demande de refus de conservation de bénéfiques le cas échéant (annexe 3),
Candidats enseignement à distance	Certificat de scolarité
Candidats MC Zinguerie	Attestation de formation prévue par la recommandation R408 de la caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés relative, en tout ou partie, au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied (Arrêté du 22/07/2019) (1)

(1) L'attestation de formation **n'est pas exigée** pour les candidats justifiant de la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés **ET** un certificat médical attestant de l'incompatibilité du handicap avec la formation prévue par la recommandation R 408.

<p>APPLICATION DE LA LOI PORTANT REFORME DU SERVICE NATIONAL</p> <p>POUR LES CANDIDATS A UN EXAMEN OU UN CONCOURS</p> <p>(loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 et consignes ministérielles du 9 novembre 2016)</p>

Justificatif à produire par les candidats aux examens et concours selon leur date de naissance et leur âge :

Filles et garçons de nationalité française*	Né(e) avant le 15/12/1996	Né(e) dans la période du 15/12/1996 au 15/12/2005	Né(e) après le 15/12/2005
	+ de 25 ans	de 16 à 25 ans	- de 16 ans
	<i>Rien à fournir</i>	Certificat de participation Journée Défense Citoyenne (JDC) Ou attestation de recensement	<i>Rien à fournir</i>

* Ne sont donc pas concernés les jeunes de nationalité étrangère ou en cours de naturalisation ; par contre, ceux ayant la double nationalité sont soumis à cette obligation.

Cas particuliers :

- Les candidats qui pour des raisons médicales sont exemptés de la JDC devront fournir une attestation individuelle d'exemption,
- Les candidats de 16 à 25 ans qui n'ont pas encore accompli la JDC peuvent également obtenir une attestation les plaçant provisoirement en règle,
- Les candidats ayant perdu une de ces attestations pourront obtenir un seul duplicata.

Ces trois derniers documents peuvent être demandés en ligne sur le site "www.service-public.fr" rubrique "papiers-citoyenneté" puis "Recensement, JDC et service national" puis cliquer sur le lien "Centre du service national" pour avoir les coordonnées de celui de Toulouse.

Modalités pratiques de recueil et de prise en compte des justificatifs

Les justificatifs sont à joindre au dossier d'inscription.

La situation du candidat vis-à-vis du service national doit être **appréciée à la date de clôture de l'inscription à l'examen** pour déterminer quel justificatif le candidat doit produire pour être en règle.

Attestation de refus de bénéfices de notes

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

candidat(e) à la mention complémentaire (indiquer la spécialité)

déclare ne pas demander le ou les bénéfices de notes pour le ou les épreuves suivantes :

-unité : (exemple : U11 mathématiques) -note : 15/20 - bénéfice en : 2018

-unité :

-unité :

-unité :

-unité :

-unité :

-unité :

-unité :

-unité :

-unité :

Je reconnais avoir été informé(e) que, conformément à la réglementation en vigueur (article D337-78 du code de l'éducation) :

- je peux conserver pendant 5 ans le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10/20,
- le bénéfice vaut par épreuve ou par unité,
- je peux conserver le bénéfice obtenu à une épreuve maîtresse (ex : E1, E2, E3, E4 ou E5) même si je n'ai pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs des sous-épreuves la composant.

J'ai conscience que si je renonce à ce(s) bénéfice(s), le renoncement est définitif.
Si je décide alors de représenter le ou les épreuves concernées, le ou les notes obtenues en 2022 seront alors les seules prises en compte, et ce même si elles sont inférieures aux précédentes.

A,, le

Signature du candidat

Coordonnées des gestionnaires

Examen	Spécialité	Gestionnaire	Téléphone
MC 3	Aide à domicile	Anne-Isabelle TREFORT	75.27
MC 3	Art de la cuisine allégée	Annick CLAIRIN	71.38
MC 3	Boulangerie spécialisée	Marion CARRERES	77.59
MC 3	Coiffure coupe couleur	Annick HOUSSAT-SALLE	77.45
MC 3	Cuisinier en desserts de restaurant	Annick CLAIRIN	71.38
MC 3	Employé barman	Annick CLAIRIN	71.38
MC 3	Employé traiteur	Marion CARRERES	77.59
MC 3	Joaillerie	Catherine LELIEVRE	77.05
MC 3	Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile	Pauline CAZAUX	76.79
MC 3	Maintenance des équipements thermiques individuels	Pauline CARON	71.16
MC 3	Pâtisserie boulangère	Marion CARRERES	77.59
MC 3	Pâtisserie, glacerie, chocolaterie	Marion CARRERES	77.59
MC 3	Plaquiste	Pauline CARON	71.16
MC 3	Sécurité civile et entreprise	Damien BARBE	77.44
MC 3	Sommellerie	Annick CLAIRIN	71.38
MC 3	Zinguerie	Didier PUECHBERTY	78.11